

Journals

No. 20

Friday, February 23, 2001

10:00 a.m.

Journaux

N^o 20

Le vendredi 23 février 2001

10 heures

PRAYERS

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mrs. Stewart (Minister of Human Resources Development), — That Bill C-9, An Act to amend the Canada Elections Act and the Electoral Boundaries Readjustment Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

The debate continued.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Peterson (Secretary of State (International Financial Institutions)) for Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), Bill C-13, An Act to amend the Excise Tax Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Recommendation
(Pursuant to Standing Order 79(2))

Her Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to amend the Excise Tax Act".

PRIÈRE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M^{me} Stewart (ministre du Développement des ressources humaines), — Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le débat se poursuit.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)), au nom de M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), le projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Recommandation
(Conformément à l'article 79(2) du Règlement)

Son Excellence la gouverneure générale recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée « Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise ».

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mrs. Stewart (Minister of Human Resources Development), — That Bill C-9, An Act to amend the Canada Elections Act and the Electoral Boundaries Readjustment Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

The debate continued.

The question was put on the motion and, by unanimous consent, the recorded division was deferred until Tuesday, February 27, 2001, at the expiry of the time provided for Government Orders.

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Transport and Government Operations of Bill S-2, An Act respecting marine liability, and to validate certain by-laws and regulations.

Ms. Minna (Minister for International Cooperation) for Mr. Collenette (Minister of Transport), seconded by Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Transport and Government Operations.

Debate arose thereon.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on Transport and Government Operations.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 1:30 p.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Justice and Human Rights of Bill C-237, An Act to amend the Divorce Act (joint custody).

Mr. Hill (Prince George — Peace River), seconded by Mr. Burton (Skeena), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights.

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M^{me} Stewart (ministre du Développement des ressources humaines), — Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le débat se poursuit.

La motion est mise aux voix et, du consentement unanime, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 27 février 2001, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales du projet de loi S-2, Loi concernant la responsabilité en matière maritime et la validité de certains règlements.

M^{me} Minna (ministre de la Coopération internationale), au nom de M. Collenette (ministre des Transports), appuyée par M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales.

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 13 h 30, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne du projet de loi C-237, Loi modifiant la Loi sur le divorce (garde partagée des enfants).

M. Hill (Prince George — Peace River), appuyé par M. Burton (Skeena), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— by Mr. Martin (Minister of Finance) — Report of the Governor of the Bank of Canada and Statement of Accounts for the year 2000, pursuant to the Bank of Canada Act, R.S. 1985, c. B-2, sbs. 30(3). — Sessional Paper No. 8560-371-65-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Finance*)

ADJOURNMENT

At 2:23 p.m., the Speaker adjourned the House until Monday at 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

— par M. Martin (ministre des Finances) — Rapport du Gouverneur de la Banque du Canada ainsi qu'un relevé de comptes pour l'année 2000, conformément à la Loi sur la Banque du Canada, L.R. 1985, ch. B-2, par. 30(3). — Document parlementaire n° 8560-371-65-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des finances*)

AJOURNEMENT

À 14 h 23, le Président ajourne la Chambre jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

